

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 du mois d'août à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 24 août 2026.

PRESENTS :

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Joëlle GARCES, Kate MARIE CROCKER adjoints.
Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ, Agnès LATAPIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Béatrice BRABANT
Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT
Éric DELCASSO procuration à Kate MARIE CROCKER
Sylvie BIRABEN procuration à Joëlle GARCES

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Christian GENIEZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 août 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 août 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DESIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL – RECENSEMENT 2027

(66-2026)

Monsieur le Maire informe que le recensement des habitants de la commune va se dérouler du 21 janvier au 20 février 2027.

Il est demandé de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Sa mission nécessite qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il maîtrise les outils informatiques dédiés.

Il est proposé de désigner Madame Kate MARIE comme coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide d'approuver la nomination de Madame Kate MARIE en tant que coordonnateur communal du recensement de la population 2027.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau